

CARTE PROFESSIONNELLE

d'entrepreneur de Travaux Publics et Identités professionnelles



LA CARTE PROFESSIONNELLE
est délivrée à toute entreprise
adhérente à la FNTP



ENRICHIE D'IDENTITÉS PROFESSIONNELLES

elle est le reflet des compétences
techniques de votre entreprise



297 IP
réparties en 7
grandes familles de
métiers TP

POURQUOI AVOIR DES IP ?

- 1 faire reconnaître ses capacités techniques et les savoir-faire maîtrisés par ses équipes
- 2 Pour faciliter les réponses aux appels d'offres
- 3 Pour bénéficier d'une visibilité et d'une reconnaissance auprès des futurs clients
- 4 Pour obtenir un meilleur scoring auprès de certains assureurs



COMMENT OBTENIR DES IP ?



Je sélectionne les IP correspondant aux compétences que je veux faire connaître grâce à la [nomenclature](#)



Je fais signer à mes maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre des attestations de travaux liées aux IP demandées (il en faut 3 de moins de 5 ans dont 1 de moins de 3 ans) [Modèle AT](#)



Je complète mon [dossier](#) par la liste des moyens matériels et de mes effectifs TP par catégorie



J'envoie le tout à la FNTP...
C'est gratuit !

C'EST SÉRIEUX ?

La FNTP est l'interlocuteur **unique** de l'entreprise et le **garant** du système.
Elle s'appuie sur **400 experts**.

Les demandes sont traitées dans un délai de 3 mois par :

- une commission régionale du siège social de l'entreprise
- une commission du syndicat du métier concerné

Il faut l'accord des deux commissions pour obtenir les IP demandées. Tout refus doit être motivé.

L'ensemble du dispositif est régi par un Comité supérieur de l'identification professionnelle de 16 membres, présidé par une personnalité extérieure à la Profession.



+ d'infos

